

La constitution

parole soit écouté, puis je poursuivrai mon allocution. Je présente cet amendement à la Chambre dans l'espoir qu'il sera accepté par pure loyauté de la part du Parlement, conformément au Règlement qui existait avant que le premier ministre le modifie et ampute la Chambre d'une partie de ses moyens d'action. J'espère que mon amendement sera appuyé par les députés qui sont à ma gauche et qui n'écoutent pas, de toute apparence. Ils pourraient très bien être assis de l'autre côté du couloir, cela ne ferait aucune différence. D'après ce que j'ai pu entendre aux nouvelles ce soir, ils y sont déjà en pensée. Je pense que les dés sont pipés, monsieur l'Orateur, et que l'on essaiera de donner le change pour faire croire au public que le premier ministre, dans sa magnanimité, a cédé aux pressions du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent). Simagrées que tout cela! Ils le regretteront.

Une voix: C'est la démocratie.

M. Nielsen: C'est démocratique? Les députés de ce parti ignorent tout de la démocratie.

La motion que je veux soumettre à votre attention, monsieur l'Orateur, et que vous voudrez peut-être prendre en délibéré jusqu'à demain, demande:

Que l'on modifie la motion dont la Chambre est actuellement saisie en y ajoutant ce qui suit après le sixième paragraphe:

Nonobstant le Règlement ou les usages de l'une ou l'autre des deux chambres du Parlement, le comité sera habilité à présenter un rapport minoritaire en sus de son rapport principal; tout rapport signé par trois membres du comité ou plus sera déposé par le comité à titre de rapport minoritaire.

Sauf en ce qui a trait au nombre prescrit, c'était là auparavant un usage établi de la Chambre. Mais il y a quelques années, suite aux modifications apportées au Règlement—le député voudrait-il me rapporter mon discours, s'il vous plaît? Mon texte est agrafé à la proposition d'amendement.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Déposez-le!

● (2050)

M. Nielsen: Même si le premier ministre actuel (M. Trudeau) a fait modifier ce règlement, il n'en reste pas moins qu'auparavant, on pouvait faire entendre ses objections en comité. Néanmoins, avec les changements qu'il a apportés, ce n'est plus possible. Pour une question de cette importance, si la minorité désire se faire entendre, elle doit être entendue et tel est l'objectif de cette résolution.

S'ils ne cherchent pas à nous bâillonner et à nous empêcher d'entendre un autre point de vue, il n'y aura aucune difficulté de ce côté-là et certainement aucune à ma gauche. Je vois que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a regagné sa place. Il se souvient très bien de cette procédure.

M. Knowles: Non, je n'en ai jamais entendu parler.

M. Nielsen: Vous n'avez jamais entendu parler d'un rapport minoritaire?

M. Knowles: Jamais.

M. Nielsen: Cela m'étonne.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, le député m'autorise-t-il à poser une question?

M. Nielsen: Certainement. C'est une coutume qui semble avoir été oubliée ici, mais nous permettons toujours qu'on pose des questions.

M. Knowles: Le député m'autorise-t-il à lui en poser une?

M. Nielsen: Certainement.

M. Knowles: Ne confond-il pas avec le fait que les membres minoritaires du comité ont fait des déclarations à l'extérieur de la Chambre et à la presse? Je ne me souviens pas qu'un comité ait jamais déposé un rapport minoritaire à la Chambre.

M. Nielsen: Le comité lui-même n'a jamais été autorisé à déposer un rapport minoritaire, mais les membres du comité ont eu l'occasion de le faire.

M. Chénier: Vous mélangez tout.

M. Nielsen: Ce n'est pas moi qui mélange tout. C'est le député là-bas qui ne cesse de protester sans jamais participer au débat.

Dans l'instrument dont le Parlement est actuellement saisi, le premier ministre et le gouvernement libéral cherchent à faire quelque chose qu'on n'a jamais tenté de faire au Canada et sans doute dans aucun autre pays doté d'une démocratie constitutionnelle et parlementaire.

Ils tentent de remanier et de renouveler unilatéralement la constitution selon la méthode arrêtée par le premier ministre et ses conseillers dans les entrailles de l'édifice Langevin dans des domaines—et les gens d'en face ou ceux à ma gauche ne peuvent certes dire le contraire—qui relèvent nettement des provinces ainsi que du gouvernement fédéral. Non seulement ils veulent rapatrier la constitution, mais ils s'approprient à la remanier unilatéralement de fond en comble de la façon convenue par le premier ministre et ses conseillers. C'est ce qu'ils cherchent à imposer à tous les Canadiens, quelle que soit leur allégeance politique, une constitution libérale concoctée dans les officines enfumées des entrailles de l'édifice Langevin. J'y suis déjà allé et je sais comment ça fonctionne là-bas.

Une voix: Pour combien de temps?

M. Nielsen: Je connais la source de toutes ces absurdités.

M. Harquail: Combien de temps y avez-vous passé?

M. Nielsen: Peut-être pas très longtemps. Peut-être aussi que les électeurs auront bientôt à se plaindre de ne pas nous y avoir laissés plus longtemps. C'est de là qui vient ce document qui a été divulgué mais qui était destiné aux seuls ministres.

Quand je lis le document et que je l'examine, cela me rappelle «Le Prince» de Machiavel. Je ne cesse de le lire et le relire et de comparer les deux textes. J'avais deux exemplaires du «Prince» de Machiavel. J'ai détruit l'autre parce que le document du cabinet en est une version révisée. «Le Prince» est tombé en désuétude. Le livre est dépassé puisque le document du cabinet nous montre comment manœuvrer, manipuler et influencer l'opinion du public pour la rendre conforme à la politique libérale. C'est une orientation très dangereuse pour la vie politique canadienne.

Sachant que leur entreprise est inconstitutionnelle au Canada, ils vont demander au Parlement britannique de faire les changements qui s'imposent. Ils n'ont pas le courage de le faire ici. Ils n'ont pas le courage de lancer une discussion publique sur le sujet. Ils s'adressent plutôt au Parlement britannique. C'est une démarche étrange de la part d'un gouvernement qui formule sans cesse le vœu de supprimer les vestiges du colonialisme qui nous placent, nous dans le Nord, comme l'a dit aujourd'hui mon collègue de Nunatsiaq (M. Ittinuar), dans la camisole de force du colonialisme où la politique libérale nous maintiendra à jamais.